



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0655

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Mions

objet : Rue Mangetemps - Requalification - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Serres

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benekadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

**Séance publique du 6 avril 2009****Délibération n° 2009-0655**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Mions

objet : **Rue Mangetemps - Requalification - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, a approuvé l'inscription de l'opération de requalification de la rue Mangetemps à la programmation pluriannuelle d'investissements 2009-2014.

La rue Mangetemps permet l'accès à l'autoroute A 46 depuis l'échangeur du Charbonnier et constitue une des entrées de la ville de Mions.

Cette requalification devra répondre aux besoins de desserte de l'espace convergence, du centre d'intervention du SDIS et du futur pôle de loisirs Mangetemps.

Par délibération n° 2007-3925 du 12 février 2007, le conseil de Communauté a approuvé le projet d'aménagement de la rue Mangetemps à Mions, y compris carrefour Ferrus - Tilleuls et carrefour Mangetemps - rue du 23 août 1944 et individualisé une autorisation de programme partielle correspondant aux acquisitions foncières, à la création d'un réseau d'eaux usées et aux études, pour un montant de 1 290 000 €.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable dont les modalités et les objectifs ont été définis par délibération n° 2007-4092 du conseil de Communauté le 2 mai 2007. La concertation s'est déroulée du 14 mai 2007 au 15 juin 2007 et elle a donné lieu à un bilan favorable au projet, approuvé par délibération n° 2007-4400 en date du 15 octobre 2007.

Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 21 juin au 25 juillet 2008 à la mairie de Mions et à l'hôtel de Communauté, selon les modalités définies par l'arrêté n° 2008-05-19-R-0158 du 19 mai 2008 et sous l'égide du commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lyon le 30 janvier 2008.

Par délibération n° 2008-0347 du 17 novembre 2008, le conseil de Communauté a approuvé le bilan de cette enquête publique, confirmé l'intérêt général de cette opération et prononcé la déclaration de projet.

Les objectifs de l'aménagement validés par cette déclaration de projet sont :

- de faciliter les liaisons ouest-est entre pôles,
- de répondre aux besoins de desserte du secteur Mangetemps,
- d'intégrer les déplacements modes doux,
- de réduire les vitesses automobiles,
- de gérer de façon alternative les eaux pluviales de voirie, par infiltration.

D'un montant global estimé à 3 660 000 €, la poursuite de cette opération se traduit par le lancement des appels d'offres et la réalisation des travaux.

Les travaux sont estimés à 2 370 000 € :

- 2 170 000 € font l'objet de cette demande d'autorisation de programme et 200 000 € seront pris sur le budget de fonctionnement en travaux pour compte de tiers, correspondant aux travaux de mise en alignement des clôtures chez les riverains, impactés par l'emplacement réservé.

Les travaux seront réalisés par lots séparés traités par voie d'appel d'offres ou de marchés à bons de commande ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

#### **Approuve :**

a) - la réalisation des travaux complémentaires pour la requalification de la rue Mangetemps à Mions,

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération 1429 individualisée le 12 février 2007.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 2 170 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier suivant : 350 000 € en dépenses en 2009 et 1 820 000 € en dépenses en 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 460 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.**